

Avis du Cesece Guyane

Assemblée Plénière n°03-2024 du 08 juillet 2024

Le lundi 08 juillet 2024 à 9 heures, les membres du Cesece Guyane se sont réunis en séance plénière à la Collectivité territoriale de Guyane – Salle de délibérations, sous la présidence d'Ariane FLEURIVAL, Présidente du Cesece Guyane, Vice-Présidente du Ceser France Déléguée aux Outre-mer.

Étaient présents : Messieurs AIMABLE Jean-Marc, ALCIDE DIT CLAUZEL Philippe, AUBIN Adrien, Bazin de Jessey Emmanuel , BEAUDI Gilles , BEAUSOLEIL Daniel , BRUNO Riquel, Mesdames CESTO Janie, CHAILLOUX Madeleine , Monsieur CLET Daniel, Mesdames CORMIER Karyne,, CRAIG Marianne, Monsieur De THOISY Benoit, Mesdames DEBIBAKAS Audrey, DESIR ASSELOS Francette, Monsieur DORVILMA , Christian, Mesdames ELFORT Monique, FLEURIVAL Ariane, FOLK Ursula, Monsieur FRANCILLONNE Joel, Madame GAUTHIER Marie-Josée, Messieurs JUSTE Rhagive, KELLE Laurent, KRIVSKY Franck, MADERE Christophe, Madame NIVEAU Isabelle, Messieurs PREVOT Fabrice, PREVOTEAU Jean-Marie , Madame RESTREPO Johana, Monsieur ROGIER Franck, Mesdames SIMONARD Patricia, SULLY Synthia, Monsieur SUZANNON Claude, et Madame THEOLADE Marie-Claude

Ont donnés procuration :

MAGNAN Didier donne mandat à FLEURIVAL Ariane
MATHIAS Jean-José donne mandat à BEAUDI Gilles
MENCE Ingrid donne mandat à MADERE Christophe
POLLUX Cindy donne mandat à SIMONARD Patricia
POQUET Jean-David donne mandat à AIMABLE Jean-Marc
PREVOT Ghislaine donne mandat à PREVOT Fabrice

Ont donné mandat en cours de séance :

ALCIDE DIT CLAUZEL donne mandat en cours de séance à AUBIN Adrien
DORVILMA Christian donne mandat en cours de séance à FOLK Ursula
FRANCILLONNE JOEL donne mandat en cours de séance à BAZIN DE JESSEY Emmanuel
NIVEAU Isabelle donne mandat en cours de séance à CORMIER Karyne
SIMONARD Patricia donne mandat en cours de séance à KRIVSKY Franck

Sont absents excusés : Monsieur BARRAT Marc, Madame BLACODON Vernita, Messieurs BOUCHEIDA Hadj, CAPARROS Thomas, DESIRE Henry, Mesdames DOLOR-FULGENCE Manuelle, EBION Sarah, HAREWOOD Claudia, Messieurs LE REUN Claude, MANNAERTS Gerald, PIED Joël , SIONG Albert et XAVIER Yannick

Les collaborateurs du CESECE Guyane :

Étaient présents :

Mesdames PANELLE-KARAM Marthe, AUGUSTIN-MARCIN Marie-Line, BINARD Ramona, Messieurs BODLEY Cédric, CLAIRE Jean-Paul, COUTY Dimitri, EURYALE Laurent, FAUBERT Christian, LAGUERRE Vincent, Madame LOE-MIE Marguerite, PLENET Marie-Annick, PARESSEUX Béatrice, Monsieur RINGUET Alphonse et Madame PHILLIPS Christ 'Laur.

Étaient absents excusés : Messieurs DAUDE Phillipe, JOSEPH Thierry

La Collectivité territoriale

Monsieur SERVILLE Gabriel, Président de la CTG, Madame SAID Patricia, 4^{ème} Vice-présidente déléguée à la santé et Solidarité, Madame ELI Mylène, Directrice de CABINET, MICHAU Grégoire, DGS, ZEPHIR Maurice, Direction des Affaires financières, PRUDENT Jeannick, Direction de la Stratégie et prospective et Monsieur BOURRAT Christophe, Directeur de la Centre hospitalier de Cayenne



Le Conseil Economique Social Environnemental de la Culture et de l'Éducation de Guyane,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 7124 -1 à 3 et R 7124-1 à 7 et R.7124-22

Vu l'article 251 de la LOI n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale (1) modifiant les articles du code général des collectivités territoriales (CGCT) L. 7124-1 L. 7124-2. L. 7124-3 - L. 7124-5

Vu le décret n° 2022-1386 du 31 octobre 2022 relatif à la composition, à l'organisation et au fonctionnement des conseils économiques, sociaux, environnementaux, de la culture et de l'éducation de Guyane et de Martinique

Vu la circulaire du 11 décembre 2023 des ministres de l'intérieur, du travail, de la fonction publique et des outre-mer relative aux modalités de renouvellement des conseils consultatifs des collectivités relevant de l'article 73 de la Constitution ;

Vu le décret n°2023-1332 du 29 décembre 2023 modifiant les modalités de fonctionnement des conseils économiques, sociaux et environnementaux.

Vu l'arrêté n° 22.mhp.24 fixant le renouvellement de la liste des organismes représentés au Conseil Économique, social, environnemental, de la culture et de l'éducation de la Guyane, le nombre de leurs représentants et les modalités de leur désignation du 18 mars 2024 et les R03-2024-04-24-00006 20240424 arrêté portant désignation des membres du Conseil, économique, social, environnemental, de la culture et de l'éducation de la Guyane et R03-2024-04-24-00007 et l'arrêté portant nomination des personnes qualifiées au conseil économique, social, environnemental, de la culture et de l'éducation de la Guyane du 24 avril 2024.

Vu le règlement intérieur du Cesece Guyane ;

Vu la saisine du Président de la CTG en date du 29 juin 2024

Entendu les rapports :

- Rapport n° AP 2024-82-1 – Nouveau contrat de convergence 2024-2027
- Rapport n° AP-2024-62-5 – Vote du budget supplémentaire 1 de l'année 2024 de la CTG
- Rapport n° AP 2024-83-2 – Convention constitutive du groupement de coopération sanitaire (GCS), préfigurateur du futur centre hospitalier universitaire de Guyane (CHU) à ressort régional

Avis n°16 sur le Rapport n° AP 2024-82-1 – Nouveau contrat de convergence 2024-2027

C'est la loi n°2017-256 du 28 février 2017 de programmation relative à l'égalité réelle outre-mer et portant autres dispositions en matière sociale et économique, ou **loi EROM** qui prévoit la réalisation d'un plan de convergence pour chacune des collectivités territoriales d'outre-mer régies par l'article 73 de la Constitution (Article 7 de la loi EROM).

Il s'agit de rappeler également que c'est dans le prolongement des travaux menés dans le cadre des Assises des outre-mer ainsi que des États Généraux, et, sur la base du **Plan d'urgence et des Accords de Guyane** qu'il a été proposé par les partenaires que **le plan de convergence guyanais devra indiquer les orientations et préciser les mesures et actions qui permettront de réduire les écarts de développement entre le territoire et l'hexagone pour les 10 à 20 années à venir.**

Par conséquent l'État, la Collectivité Territoriale de Guyane, les Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) ainsi que les partenaires économiques et sociaux doivent collaborer pour définir les axes stratégiques et convenir d'un plan d'action partagé.

Il s'agit donc de définir, pour le long terme, une stratégie de convergence en phase avec le contexte local. Outre ce volet stratégique, il était prévu que le **plan de convergence de la Guyane** comprenne **cinq (05) contrats de convergence** signés entre l'État et chaque EPCI ainsi que la CTG.

Le présent projet de Contrat de convergence et de transformation (CCT) portant sur la période 2024-2027 qui est soumis aux Conseillers du Cesece Guyane constitue la seconde génération de CCT pour notre territoire.

Son terme fixé en 2027, est aligné sur celui des contrats de plan État-région de l'hexagone ainsi que sur celui du cadre financier pluriannuel des fonds européens (2021-2027).

Il s'appuie sur la PPI 2024-2028 de la CTG, dont il reprend les principaux projets structurants et dont il confirme certains cofinancements attendus de la part de l'Etat (Centre Jean Martial, constructions scolaires, équipements sportifs...).

Il convient enfin de noter que cette stratégie de convergence validée par les cosignataires, État, CTG et EPCI, peut, le cas échéant, faire l'objet d'une actualisation, voire d'une révision, pour prendre en compte les objectifs des exécutifs concernés.

La méthodologie d'élaboration a essentiellement reposé sur **19 ateliers thématiques de concertation qui se sont déroulés du 24 mai au 28 juillet 2022**. Ils ont rassemblé les services de l'État et ses opérateurs locaux (ARS, DGCOPPOP...), ceux de la CTG et des EPCI.

Ces ateliers ont permis de faire émerger un certain nombre de projets et d'actions structurants pour le territoire et **d'une maturité suffisante** pour garantir un début de mise en œuvre opérationnelle durant la période 2024-2027.

Ce critère de maturité est important pour garantir une programmation réaliste et la bonne consommation des crédits (et donc leur maintien dans le futur).

En octobre 2022, le bilan financier d'étape du CCT 2019-2022 (après avenant n°1) montrait que **91% (339 M€ sur 373 M€) des crédits contractualisés État, et 75% (147M€ sur 196 M€) des crédits CTG contractualisés avaient été engagés.**

À partir des conclusions des ateliers thématiques, plusieurs comités stratégiques réunissant l'État, les responsables de la CTG et ceux des EPCI, ont permis de dégager une vision commune des priorités d'intervention sur le territoire et d'identifier les sources de financement mobilisables pour enfin aboutir à ce projet de CCT de seconde génération pour la Guyane.

Trois orientations stratégiques retenues par les cosignataires du CCT ont guidé les choix d'intervention sur cette nouvelle période 2024-2027 avec une volonté d'équilibrage territorial.

Il s'agit de :

- ⇒ **L'accès aux services publics de base** (éducation/enseignement, eau assainissement, électricité, numérique, gestion des déchets) ;
- ⇒ **L'aménagement du territoire** (routier notamment) ;
- ⇒ **La sécurité des populations et la protection des ressources naturelles.**

Ces 03 orientations stratégiques se traduisent en **82 projets ou interventions dont 19 sont directement portés par la CTG** et mis en œuvre à travers les axes de convergence du contrat :

- 1) Cohésion des territoires,
- 2) Mobilité multimodale,
- 3) Territoires résilients,
- 4) Territoires d'innovation et de rayonnement,
- 5) Cohésion sociale et employabilité.

A travers les cinq axes précités, on retrouve les principales déclinaisons opérationnelles et notamment les éléments marquants suivants :

- ⇒ Une ambition renouvelée sur les infrastructures dédiées à **l'éducation et à la formation** via les constructions scolaires primaires, secondaires et universitaires ; Ce contrat entérine donc **la poursuite de la dynamique de construction initiée par le plan d'urgence avec un nouvel effort exceptionnel de l'Etat de 65M€ pour les EPLE et les nouvelles écoles.**
- ⇒ L'accélération des opérations **d'aménagements urbains** avec 25,5M€ par an dédiés au FRAFU, pour un total de 102M€.
- ⇒ L'accès aux services avec notamment le **câble sous-marin** Guyane-Portugal (63 M€) et le triplement des financements dédiés aux projets **d'alimentation en eau potable et d'assainissement** des eaux usées (79 M€).
- ⇒ La gestion et la valorisation des déchets (à hauteur de 37,7 M€) avec le financement des deux principales installations de stockage du territoire (centre littoral et ouest).
- ⇒ Les équipements culturels (23 M€) et sportifs (36 M€) et en particulier les **grands équipements portés par la CTG** au travers de sa PPI : la réhabilitation de l'ancien hôpital Jean Martial (13,7 M€ pour la 1ère phase), la réhabilitation du palais omnisports Georges Théolade (7 M€), le grand équipement culturel et sportif de l'ouest (17 M€).
- ⇒ La **mobilité multimodale** et notamment :
- ⇒ Des investissements structurants dans les **transports en commun** (bus à haut niveau de services pour 24,3 M€, pistes cyclables pour 4,8 M€, navette fluviomaritime pour 8 M€) ;
- ⇒ La poursuite de l'aménagement du **Grand Port maritime** (reconstruction du quai ro-ro pour 40 M€) ;

- ⇒ L'engagement renouvelé de la CTG sur **l'aménagement des aérodrômes** (10M€ affichés dans le CCT) avec en particulier les reconstruction et extensions des aérogares de Maripasoula, Saül et les études de déplacement de l'aérodrome de St Laurent) ;
- ⇒ La poursuite des investissements routiers avec notamment :
- ⇒ Les premières opérations **de doublement de la RN1** au niveau du Larivot, de Soula, de Balata et les grands carrefours associés (maringouins, la Chaumière...)
- ⇒ La deuxième phase de Balata-PROGT (la phase 1 est financée via le CCT précédent) sur la RN2 ;
- ⇒ Un effort marqué sur le **réseau routier existant de l'Ouest (81M€)** incluant les ponts de la RN1, d'importants aménagements urbains aux entrées de St Laurent
- ⇒ (RD11 et RN1) et la remise à niveau de la route d'Apatou et des RD8, RD9 et RD22 à Mana et Awala ;
- ⇒ La volonté affirmée d'avancer sur le **désenclavement de la vallée du Maroni**,
- ⇒ avec la fin de l'opération Maripasoula-Papaïchton (19,6M€), le prolongement de la route d'Apatou à saut Hermina, les études sur les itinéraires du désenclavement,
- ⇒ qui compléteront les évaluations et études lancées par l'armée suite à la visite du Président de la République.

PRECONISATIONS ET RECOMMANDATIONS DE L'ASSEMBLEE DU CESECE GUYANE

Cependant malgré cette présentation particulièrement exhaustive les conseillers ont exprimé de nombreuses observations. Ils souhaitent obtenir des réponses à de multiples interrogations auxquelles l'exécutif et son Directeur général des services ont bien voulu répondre.

En premier lieu, les conseillers ont souhaité savoir s'il y avait eu une évaluation du précédent CCT 2019-2022 aussi bien en terme financier mais également en termes de difficultés de mise en œuvre et/ou atteinte des objectifs et quel était le nombre de projets prévus réalisés concrètement.

De même ils ont souhaité obtenir des explications sur la définition de ce que sont les « *territoires résilients* » et les « *territoires d'innovation et de rayonnement* » tout comme sur la thématique de la mobilité multimodale dans laquelle les personnes handicapées et les personnes âgées ne semblent pas être prises en compte, ainsi que les alternatives de transport et de désenclavement restent limitées.

Enfin les conseillers ont souhaité avoir plus d'explications sur les grandes opérations d'aménagement :

- **Sur l'opération de construction d'un nouveau PRO sur l'ouest du Territoire**, les conseillers soulignent la nécessité d'éviter les difficultés rencontrées avec le chantier du Palais Régional Omnisports Georges THEOLADE de Matoury pour la construction du Palais Régional Omnisports de l'OUEST à St Laurent en faisant preuve de beaucoup de vigilance et d'attention lors de sa construction.

- **Sur l'opération de réhabilitation du centre JEAN MARTIAL,**
- **Sur la présentation du projet de réhabilitation du PROGT de Matoury,** les conseillers ont pris acte des éléments apportés par le Président de la CTG. Ils ont bien noté que ces travaux concernent en grande partie les éléments structurels de l'ouvrage et notamment de sa mise en conformité et en sécurité eu égard à un établissement recevant du public (EPR) très sollicité.
- **Sur la politique d'élevage des animaux sauvages** pour l'alimentation humaine et ce qui en découle ?
- **Sur l'absence de propositions et de financements pour la politique du tourisme** et ses transversalités avec l'oubli total du financement d'éventuels outils de diffusion des savoirs et des connaissances tels que les aquariums, les reptilariums, les insectariums ou autres musées (de l'or/des peuples premiers/du carnaval) ?
- **Sur les opérations programmées pour les lignes de transport fluvial** ainsi que les voies navigables ?

Les conseillers font remarquer également ; la nécessité de réagir face à l'érosion du trait de côte que subit la commune de Tonate-Macouria. Cet envahissement par l'océan atlantique est particulièrement visible depuis le bourg de Tonate et risque de menacer à moyen terme les populations.

Les Conseillers émettent un AVIS FAVORABLE sur ce Rapport.

Fait à Cayenne, le 08 juillet 2024

**La Présidente du CESECE Guyane
Vice-Présidente du CESER France
Déléguée aux Outre-Mer
Présidente du GISE Guyane**

